

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
ARRONDISSEMENT : GEX COMMUNE : MIJOUX			
OBJET : APPROBATION DU COMPTE GESTION DE MIJOUX 2022		<u>SEANCE DU 23.02.2023</u>	
Date de convocation : 17.02.2023	Nb de conseillers En exercice : 11	<u>Etaient présents</u> : Tous les élus Sauf Christian GROSGURIN qui a donné pouvoir à JF JOLY <u>Secrétaire de séance</u> : Joëlle GRANDCLEMENT	
Date d'affichage : 28.02.2023	Présents : 10 Votants : 10		
N° Délibération 01247.2023.2	Pouvoirs : 1		

N° 3.2023 Approbation du compte de gestion du comptable – exercice 2022

2.1. Budget principal

Présentation du compte de gestion de la commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
1. Résultats reportés 2021		256 109.30	48 997.21		48 997.21	256 109.30€
2. Opérations de l'exercice 2022	918 441.00	1 167 027.02	515 742.39	422 595.79	1 434 183.39	1 589 622.81€
3. TOTAUX	918 441.00	1 423 136.32	564 739.60	422 595.79	1 483 180.60	1 845 732.11
4. Part affecté à l'investissement 2022	69 071.66				69 071.66	
5. Résultat de l'exercice 2022		248 586.02	93 146.60			155 439.42€
6. Restes à réaliser						
Résultats définitifs		435 623.66	142 143.81			293 479.85€

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il a

- 1° Statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statué sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3° statué sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré

DECLARE que le comptes de gestion présenté ci-dessus, dressé pour l'exercice 2022 avec le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Contre 0 Abstention 0 Pour 10+1 VOIX (pouvoir de C. GROGURIN à JF JOLY)
Délibération 01247.2023.2.

Délibéré au jour mois et an sus dit

Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Martine VIALLET